

COLLOQUE

Comment se positionner en tant que producteur-rices laitiers à l'avenir ?

**Actes du colloque lait de
la Confédération paysanne
nationale et de Normandie,
le 18 novembre 2021
à Sées**



Comité de relecture : les membres de la commission lait
Prise de notes et rédaction : Justine Lemerrier & Camille Chauvard
Mise en page : Julia Klag
Date de publication : Août 2022
Impression : Saxoprint

Avec le soutien financier de :





Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987,
un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte
des valeurs de répartition et de solidarité.

Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend
avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

✉ : contact@confederationpaysanne.fr

🌐 : www.confederationpaysanne.fr

☎ : 01 43 62 04 04

INTRODUCTION

UN COLLOQUE POUR REMETTRE SUR PIED UNE POLITIQUE COLLECTIVE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

Les Confédération paysanne nationale et de Normandie ont organisé en novembre 2021 un colloque sur l'avenir de la production laitière, afin d'interpeller les élu·e·s et l'ensemble des acteurs professionnels de la filière laitière sur les conséquences de la restructuration. À travers différentes interventions, la Confédération paysanne a mis en évidence les solutions envisageables aux échelles nationale et européenne pour faire face aux difficultés actuelles.

L'INQUIÉTUDE DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Après les politiques de restructuration des années 1990-2000, les candidat·es à la reprise des exploitations laitières font aujourd'hui défaut. Depuis 2010, 2 700 fermes laitières disparaissent chaque année. Entre 2010 et 2020, 40 % des éleveur·euses laitières ont cessé leur activité et 50 % des producteur·rices ont aujourd'hui plus de 50 ans.

De nombreux facteurs expliquent la désaffection pour la production laitière, même si celle-ci continue à être en tête en nombre d'installations dans beaucoup de régions, comme la Normandie (53% des installations aidées en 2020).

LA QUESTION DU REVENU

Les indicateurs de coût de production et de prix de revient situent le prix d'équilibre pour 1,5 SMIC de rémunération autour de 40 centimes le litre, alors que le prix réellement payé est en-deçà du coût de production. La flambée actuelle des coûts de l'énergie, de l'engrais, des aliments mais aussi de la construction, pourrait être durable selon FranceAgriMer, et les producteur·rices n'ont pas le pouvoir de répercuter ces hausses sur le prix du lait. La loi Egalim 1 devait régler le partage de la marge en faveur des producteur·rices, mais elle n'a pas atteint son objectif. Espérons que la loi Egalim 2 soit cette fois-ci plus efficace. Même si elle ne concerne que la part consommée en France, soit environ 60% de la production laitière.

COMMENT GÉRER LA SURPRODUCTION ET LES CRISES QUI VONT AVEC ?

Le système des quotas a été abandonné au profit d'une gestion interne des volumes par les collecteurs sous forme de contrat. Ainsi, en cas de crise, ne restent que l'intervention sur le beurre et la poudre et la réduction de production, selon le bon vouloir des collecteurs. La contractualisation et la mise en place, en 2015, des Organisations des Producteurs pour une négociation des prix en faveur des producteurs-rices, n'ont pas résolu le problème.

Aujourd'hui, le contexte est plutôt à la baisse dans les grands bassins de production. Pourtant, avec la crise du Covid, il a fallu mettre en place une réduction volontaire, et la filière bio connaît actuellement un déséquilibre entre l'offre et la demande. C'est pourquoi la Confédération paysanne considère qu'il faut à nouveau envisager l'idée d'une régulation au niveau européen. Nous défendons cette idée avec l'organisation de producteurs-rices d'European Milk Board (EMB) mais, pour que les producteurs-rices envisagent l'avenir sereinement, il faut convaincre au-delà.

*Propos de Laurent Leray,
porte-parole de la Confédération paysanne
de Normandie*

SOMMAIRE

Introduction	4
■ L'inquiétude du renouvellement des générations	4
■ La question du revenu	4
■ Comment gérer la surproduction et les crises qui vont avec ?	5
Sommaire	6
État des lieux de la filière laitière à l'échelle nationale	8
■ Le vieillissement des chefs d'exploitation observé depuis 2000 entraîne des flux de départs importants...	9
■ ...très partiellement remplacés...	9
■ ...malgré un maintien des flux à l'installation qui reproduisent en partie la diversité des exploitations.	10
État des lieux de la filière laitière normande	12
■ Des exploitations laitières moins nombreuses, plus grandes et plus spécialisées	13



La dynamique laitière de la filière Comté	15
Table-ronde	16
Quels outils pour assurer la dynamique laitière ?	
Table-ronde	20
Faut-il laisser les industriels organiser la régulation ou l'organiser politiquement ? Si oui, à quelle(s) échelle(s) ?	
Conclusion	22
Remerciements	23



ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE LAITIÈRE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Présentation de l'observatoire des actifs agricoles travaillant dans les exploitations laitières bovines françaises - Christophe PERROT, l'Institut de l'Élevage (IDELE)

L'observatoire quantitatif des actifs travaillant dans les exploitations laitières bovines françaises, réalisé par l'Institut de l'Élevage avec le soutien du CNIEL à partir des données de la MSA et de la BDNI (Base de Données Nationale d'Identification), a permis de préciser les dynamiques démographiques en cours en intégrant toutes les exploitations produisant du lait de vache (spécialisées ou non).



À RETENIR

- Le secteur laitier est le **1^{er} pourvoyeur d'emplois agricoles non salariés**. Cependant, ce nombre diminue mais de façon moins importante que dans les autres systèmes de production.
- **Baisse du nombre des exploitations laitières** entre le début des quotas et aujourd'hui (250 000 à 54 000, soit une chute de près de 80% en 38 ans). En conséquence, arrêt assez net de la progression du nombre de salariés.
- Vieillesse des chefs d'exploitations avec d'**importants flux de départs en retraite à venir**.
- En Normandie, le **taux de remplacement est sensiblement supérieur à la moyenne nationale** et à celle des autres régions voisines, notamment par rapport à la Bretagne et les Pays de la Loire. Les flux d'installation demeurent assez stables depuis 2010.
- En termes de cheptels moyens et en tenant compte de la diversité des formes d'installation (individuelle ou en société), l'écart ne cesse de s'accroître entre les régions.

Depuis 2016, le nombre d'actifs non salariés au sein des exploitations laitières au sens large se réduit (-4% par an) à un rythme inédit depuis la première phase des quotas.

Cette diminution a été accompagnée par des mesures politiques spécifiques (200 000 cessations d'activité aidées ; préretraites ; installations dans les années 1990).

L'emploi salarié, qui avait augmenté dans les exploitations laitières à la faveur de l'abandon progressif des quotas, est stable depuis 2016 (en ETP globaux).

Ainsi, on constate un déclin de la main d'œuvre totale dans les exploitations laitières : -2,3% par an entre 2010 et 2014, qui s'accélère au rythme de -3,9% par an depuis 2016. La pénurie de main-d'œuvre qui se dessine derrière ces chiffres peut être mise en relation avec un ralentissement important de la croissance des exploitations restantes observé depuis 2019. Il s'ensuit une accélération de la baisse du cheptel laitier national, tandis que le rendement laitier reste stable : l'érosion des volumes de collecte dans la plupart des zones est manifeste.

LE VIEILLISSEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION OBSERVÉ DEPUIS 2000 ENTRAÎNE DES FLUX DE DÉPARTS IMPORTANTS...

L'accélération des départs est pour partie due au vieillissement des chefs d'exploitations : 48% ont 50 ans ou plus, dont 28% de plus de 55 ans (contre respectivement 29% et 16% dans la population française). En 2000, seulement 32% des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans, conséquence de la mise en place du système de préretraite accompagné d'une forte restructuration. La moitié des actifs de 2018 devrait avoir quitté le secteur en 2027. 2021 se situe donc au tiers de cette phase particulièrement intense de recomposition démographique qui s'annonce plus forte en Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

...TRÈS PARTIELLEMENT REMPLACÉS...

Le secteur laitier affiche actuellement le pire taux de remplacement des départs de l'agriculture française : 45% de remplacement, contre 71% tous secteurs confondus. Mais il est intéressant de constater que ce taux de remplacement connaît des variations régionales importantes.

Il est de 84% dans les montagnes de Franche-Comté, grâce à ses AOP dont le succès s'est affirmé depuis 10-15 ans, de 55% dans les zones herbagères de Basse Normandie, de 42% en Bretagne et Pays de la Loire, ou encore de 35% dans les plaines du Sud-Ouest, caractérisées par une déprise laitière ancienne mais persistante. Les déterminants de ces variations sont liés à l'intensité des concurrences entre activités agricoles, mais aussi à la vocation naturelle des territoires (place et productivité des surfaces en herbe), ainsi qu'à l'ambiance laitière qui se traduit en partie par des économies d'agglomération. Enfin, l'attractivité et la rentabilité du métier de producteur-riche laitiers dans ces différentes zones jouent également un rôle important.

...MALGRÉ UN MAINTIEN DES FLUX À L'INSTALLATION QUI REPRODUISSENT EN PARTIE LA DIVERSITÉ DES EXPLOITATIONS

Le déséquilibre démographique est dû à une vague de départs et non à une chute des installations. Environ 2000 actifs non salariés par an (dont 1700 ayant moins de 40 ans)

entrent dans le secteur. Une valeur stable depuis 10 ans, mais divisée par deux par rapport aux installations des années 1990. Le secteur n'a pas connu d'effondrement récent de son attractivité mais ne dispose pas non plus de solution-miracle qui rétablirait rapidement un équilibre préexistant. Avec les réformes de 2014-2015, la proportion des GAEC dans les installations laitières est passée de 50 % à 70 % dans le cadre d'exploitations plus grandes, employant nettement plus de main d'œuvre, y compris salariée. À l'opposé, 11% des installations en 2017 et 2018 sont réalisées par un seul actif (1,1 UTA) sur des exploitations nettement plus petites (40 vaches laitières). Ce type d'installation est particulièrement recherché par les porteurs de projets hors cadre familial. C'est le type d'annonce laitière qui rencontre le plus de succès au niveau du RDI (Répertoire Départ Installation) (61% de réussite) alors que s'y accumulent par ailleurs de nombreuses annonces de places à reprendre dans une structure sociétaire existante. Cette inadéquation offre/demande de reprise semble actuellement un frein à l'amélioration du taux de remplacement des départs par des transmissions autres que des successions familiales.





ÉCHANGES AVEC LA SALLE

OBSERVATIONS

Attractivité du métier

- **Le prix du lait payé aux producteur-rices est central dans la question du renouvellement** des actifs et de l'installation, pour donner envie aux jeunes de s'installer et leur garantir un avenir.
- **Les difficultés de recrutement des services de remplacement** sont des contraintes supplémentaires pour les éleveur-euses laitiers.

Installation/transmission

- **Les moyennes exploitations assurent une meilleure transmissibilité.** Les chiffres du RDI montrent que la taille des fermes est inversement proportionnelle à la réussite des transmissions.
- **Les données indiquent que les fermes laitières robotisées sont significativement plus difficiles à transmettre,** et que la majorité des installations privilégie les systèmes herbagers pâturants, où le lien entre l'humain et l'animal est valorisé.
- **Les problèmes de successions familiales peuvent constituer un frein à la transmission.** Les chiffres du RDI témoignent qu'en termes de parcellaire, les porteurs de projet ont plus d'exigence, dans le cadre des installations HCF (Hors Cadre Familial).
- **Les difficultés d'accès au foncier constituent un frein à l'installation.**

Marché laitier

- La comparaison entre le volume de production national (24 milliards litres) et la consommation de lait, met en évidence **une tendance importante à l'exportation (40% des volumes),** mais la part d'importation représente néanmoins 25 % (principalement pour les industries agroalimentaires).
- **Le coût des charges et la part de l'autonomie alimentaire jouent en rôle décisif.** En France, ramené au 1000 L de lait, le coût des achats extérieurs (concentrés) est supérieur à celui observé dans les autres pays européens.
- **La maîtrise des prix ne se réduit pas à celle des charges :** la multitude d'acteurs au sein de la filière laitière engendre une certaine complexité de la situation, toutefois les acteurs de la transformation détiennent une large marge de manœuvre dans la constitution du prix.

ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE LAITIÈRE NORMANDE

Présentation des acteurs de la production et de la transformation laitières :
Chambre Régionale d'Agriculture en Normandie (CRAN) et Criel Normandie Lait
Michel LAFONT et Vinciane VANIER



À RETENIR

- Tendance à la stabilisation du nombre d'installations normandes en production laitière : un tiers des installations se font en lait selon les chiffres MSA.
- Tendance forte à l'hyper spécialisation des systèmes : évolution vers une production uniquement laitière, arrêt de l'engraissement, baisse relative des troupeaux mixte.
- Fermes laitières normandes significativement plus homogènes en termes de résultats économiques, que les autres systèmes de production de la région (ex : en grandes cultures). Résultats économiques situés dans la moyenne agricole normande mais avec un niveau d'endettement plus important.
- Le contexte pédoclimatique de la Normandie est un atout important pour l'avenir de la production laitière normande.
- Les acteurs normands de la transformation sont à part égale : des coopératives et des industriels privés.
- On note une faible part de profils mixtes de producteur·rices, à la fois en filière longue et en transformation directe.

DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES MOINS NOMBREUSES, PLUS GRANDES ET PLUS SPÉCIALISÉES

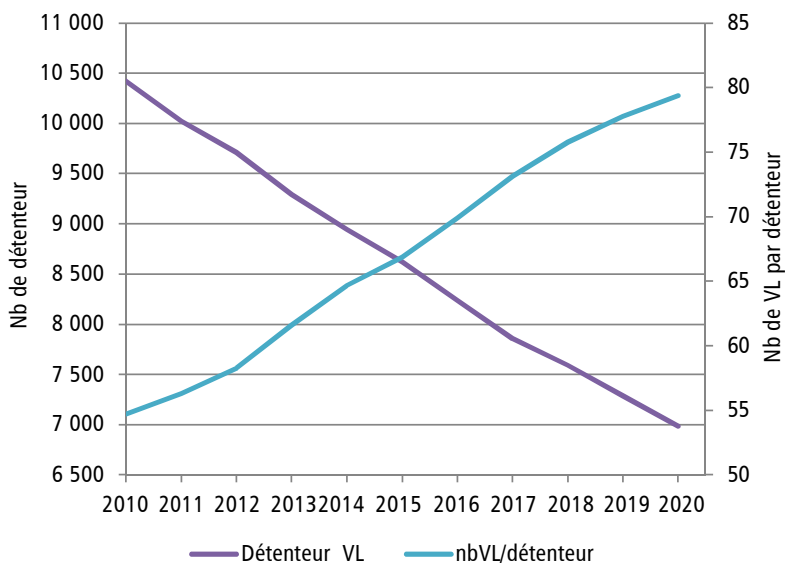
La fin des quotas laitiers a permis au produit lait normand de passer de 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en moyenne entre 1990 et 2010 ; à 1,4 milliard d'euros en 2019 ; et de conserver ainsi 33 % du produit agricole normand.

Le nombre de détenteurs de vaches laitières baisse de 3,9 % par an sur les 10 dernières années contre - 2,8 % pour les autres détenteurs de bovins et - 1,9 % pour toutes les exploitations normandes.

On assiste sur les 10 dernières années à une migration de la production de lait d'est en ouest de la Normandie. Ce mouvement s'accompagne d'un agrandissement sans précédent des troupeaux : + 25 vaches en moyenne, et d'une spécialisation de l'atelier laitier avec abandon de l'engraissement.

En 2019, on compte une installation aidée sur deux en lait en Normandie (contre 60 % en 2014).

**Nombre de détenteurs de Vaches Laitières (VL)
en Normandie et nombre (Nb) moyen de VL**



Source : Traitement Service Economie des Chambres d'agriculture de Normandie

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

OBSERVATIONS

Installation/transmission en Normandie

- **Difficultés vis-à-vis de l'installation/transmission** liées au coût de l'investissement de départ/reprise.
- Dans leur parcours à l'installation, **les porteurs de projet et jeunes installé-es valorisent davantage qu'auparavant les notions de qualité de vie et de conditions de travail** (temps de travail, astreinte, pénibilité). La prise en compte des critères économiques est nécessaire, mais non suffisante
- **Nécessité de prendre en compte les attentes des HCF** pour assurer la logique de transmission.
- **Le phénomène de concentration du lait va à contre-courant des attentes sociétales**, qui plébiscitent les systèmes herbagers, pâturants. Il faut le dénoncer.
- **Il serait opportun d'observer la répartition des volumes de production et le droit à produire des jeunes installé-es.** On constate souvent une inadéquation entre les envies des transformateurs et ces nouveaux installé-es, qui craignent de manquer de crédibilité s'il-elles choisissent une petite ou moyenne production.
- Il est nécessaire que les jeunes installé-es développent leur projet **à partir du calcul de la marge qu'ils ou elles pourront dégager.**

Filière laitière normande

- Pour interpréter le contexte de la filière, **il est important de comptabiliser l'effet laiterie** (développement de la collecte, prix payé aux producteur-rices...).
- Il convient de nuancer l'argument présent dans le discours dominant, qui vise à demander aux producteur-rices, d'optimiser leurs charges et de s'adapter en soulignant que **les industriels doivent également optimiser le marché et mieux payer les producteur-rices.** Les producteur-rices se sont adapté-es mais leur rémunération n'a pas bougé.
- Si l'on compare le contexte de la fin des quotas laitiers à aujourd'hui, **on constate que le volume laitier produit est identique alors que le nombre de producteur-rices a baissé de manière très significative.**
- **La restructuration et la « modernisation » forcées de l'agriculture sont à l'origine des difficultés rencontrées aujourd'hui.** Une action forte des élu-es locaux et responsables politiques est indispensable en vue de redynamiser les territoires et d'installer des paysan-nes dans les campagnes.
- **Il est nécessaire d'encadrer le marché libéral avec des outils de régulation.**

LA DYNAMIQUE LAITIÈRE DE LA FILIÈRE COMTÉ

Alain Mathieu, Président de l'interprofession Comté

La filière Comté représente 280 000 hectares mis en valeur, pour 2 400 fermes laitières réparties sur quatre départements (l'Ain, le Jura, le Doubs et la Saône et Loire). Elle génère plus de 14 000 emplois directs et indirects pour 600 millions d'euros de chiffre d'affaires. La croissance de la filière est régulière, avec +2.4% par an depuis 30 ans, notamment grâce à une identité forte (lait cru et terroir, naturalité, artisanat et savoir-faire), et des valeurs associées (responsabilité, solidarité et partage) partagées par l'ensemble des producteur·rices de lait à comté.

Trois éléments clefs permettent de préserver la valeur :

- Un cahier des charges rigoureux depuis 1958
- Des mesures de régulation
- Une communication intensive



TABLE-RONDE

QUELS OUTILS IMAGINEZ-VOUS POUR ASSURER LA DYNAMIQUE LAITIÈRE ?

Avec Antoine Baron (Confédération paysanne), Frédéric Courleux (Parlement Européen), Carlos Martin-Ovilo (Commission Européenne), Christophe Miault (Terrena), Sieta Van Keimpema (European Milk Board)

SIETA VAN KEIMPEMA, EUROPEAN MILK BOARD (EMB)

L'industrie laitière subit des crises régulières, pendant lesquelles, ni la production, ni les frais de travail ne sont rémunérés. Les revenus des producteurs sont insuffisants, alors que les charges augmentent et que les industriels demandent toujours plus de marge.

L'Europe dispose de deux outils particulièrement intéressants pour la filière laitière, qui ont démontré leur efficacité par le passé :

- La réduction volontaire des volumes à l'échelle européenne
- Le programme de responsabilisation face au marché (PRM)

EMB propose d'utiliser le PRM comme outil de crise : c'est un instrument de prévention et de gestion de crise qui est activé lorsque le marché laitier risque de perdre l'équilibre. L'agence de surveillance observe le marché via un indice et réagit si nécessaire (voir exemple ci-dessous).

EXEMPLE

Index > 100 → le prix couvre les coûts de production → marché stable

Index < 100 → le prix ne couvre pas les coûts → activation du PRM

Si le marché est stable, il n'y a pas de régulation, mais si l'index est rouge il faut réduire la production. Plusieurs actions sont déclenchées selon le palier :

1. ALERTE RAPIDE (chute de l'indice de 7,5 %)

- Le stockage privé est autorisé
- Des programmes incitatifs encouragent d'autres usages pour le lait tels que l'élevage de veaux au lait entier, l'engraissement au lait des génisses etc.



2. CRISE (chute de l'indice de 15 %)

- Réduction de la production (par exemple 5 %), prime lors d'une diminution des volumes produits
- Prélèvement de responsabilisation du marché auprès des exploitations en dépassement dès le premier litre



3. Réduction obligatoire (chute de l'indice de 25 %)

- Réduction obligatoire pour tous des collectes de lait, par exemple 2–3 %, durant une période définie



Lorsque le marché est à nouveau en équilibre, les mesures sont levées.

Source : European Milk Board

Cet outil a montré son efficacité au niveau de la stabilisation des prix payés aux producteurs et a permis de raccourcir les crises. On garde la maîtrise des volumes car notre action est toujours associée aux logiques de régulation.

CHRISTOPHE MIAULT, Terrena

Il existe des crises de prix et des crises de charges. Les coopératives doivent maintenir un tissu de producteurs sur le territoire et donc un volume. La compétitivité n'est pas un gros mot car elle permet de mieux gagner sa vie, en maîtrisant son prix et ses charges.

Terrena essaye de réguler un peu le prix du lait payé aux jeunes qui s'installent, à la hauteur des ressources financières et des moyens dont nous disposons.

A chaque fois que nous avons eu à maîtriser les volumes, nous avons perdu des parts de marchés, et d'autres ont pris la place.

CARLOS MARTIN OVILO, Commission Européenne

La nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) présente des outils pertinents pour la dynamique laitière. Il n'y a pas que les volumes qui peuvent aider la régulation de la production laitière. Pour pérenniser la filière, il faut valoriser ce qui se fait déjà (pratiques vertueuses sur les fermes), afin d'attirer la relève.

Le travail des coopératives est fondamental pour intégrer l'ensemble de la filière dans la gestion des marchés.

FRÉDÉRIC COURLEUX, attaché parlementaire d'Éric Andrieu

La filière Comté prouve que l'on peut gérer conjointement les volumes et les prix. D'autres exemples existent au niveau de l'OCM (Organisation Commune des Marchés agricoles), tels que l'interprofession du vin qui peut dorénavant intervenir pour faire des recommandations sur le prix du raisin, afin de répartir la valeur.

Deux éléments caractéristiques sont à prendre en compte pour garantir la dynamique laitière :

- **L'asymétrie de la réponse de l'offre et de la demande**
- **La gestion des crises**

L'asymétrie de la réponse de l'offre et de la demande inclut deux problématiques sous-jacentes :

■ **Les agriculteurs n'ont aucun intérêt à réduire la production quand les prix baissent, car il y a des charges fixes.** L'ajustement ne peut donc pas se faire naturellement et doit être organisé.

■ **À cela s'ajoute la gestion des prix internationaux** : en théorie, si tous les pays ouvraient leurs frontières, le marché international devrait se caler sur les prix les moins compétitifs. Il faut se protéger contre le dumping, c'est-à-dire les producteurs qui sont les plus compétitifs, car ces prix sont en-dessous des coûts de production de l'ensemble des producteurs de la planète !

Pour aborder conjointement ces deux sources de problèmes, il faut une organisation qui favorise l'ajustement à la contrainte réelle, la responsabilisation des industriels et que les états membres - et notamment la France - respectent les accords politiques pour financer

l'intervention sectorielle, afin de permettre aux OP (Organisations de Producteurs) émancipatrices de gérer les volumes.

Pour la gestion des crises, il faut remonter le seuil d'intervention (le prix est trop bas pour être intéressant). Il faut des subventions pour payer les producteurs contraints à réduire leur production, et que tous les producteurs aient le même prix du lait pour un partage de la valeur plus juste et équilibré. Hors cela n'est pas contraire aux règlements européens et des outils existent dans l'OCM !

ANTOINE BARON, Producteur de lait et membre de la commission lait de la Confédération paysanne

Quand j'entends des producteur-rices dire qu'il-elles sont « des producteur-rices de lait à Comté », selon moi c'est le signe d'une vraie confiance en la filière et cela montre que c'est possible. Il y a un vrai écart entre la manière dont on vend les produits laitiers et le métier d'agriculteur-riche. Les jeunes qui veulent s'installer ont des attentes environnementales, sociales, etc. et à tout cela, la filière a les éléments pour y répondre et être en cohérence vis-à-vis de leurs besoins. Pourtant aujourd'hui, on ne parle que de la mécanisation, de la robotisation, des rejets de méthane et des gros capitaux.

Les dernières crises montrent que les outils de gestion ont toujours été mis en place trop tard. **Pour assurer la dynamique laitière, il faut systématiser les régulations avec un tunnel de prix et des réserves pour indemniser les producteur-rices quand les crises arrivent.** Évidemment, cette amorce ne sera sûrement pas suffisante pour assurer le retour de la valeur et de la répartition.



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

OBSERVATIONS

S'agissant de la recherche de compétitivité, une participante fait remarquer à Christophe Miault qu'il est insupportable pour des producteur-rices d'entendre toujours parler d'amélioration des marges et d'optimisation du travail quand il est impossible de faire mieux. Les producteur-rices en ont assez d'avoir toujours à se justifier sur leurs pratiques, pour avoir une plus juste rémunération.

- **Réponse C.Miault :** Il existe plein de modèles agricoles qui fonctionnent, mais il faut aller chercher de la valeur et continuer de réclamer ces produits. Le gros défi à relever, c'est celui de l'approvisionnement de la restauration collective : il faut monter le prix de la rémunération.

Concernant la gestion des marchés, un participant fait remarquer que le marché libéral est en train de détruire la filière au Japon.

- **Réponse C.Martin-Ovilo :** Lorsque l'on signe des accords de libre échange avec d'autres pays, nous ne rentrons pas dans le détail du fonctionnement des pays avec qui nous signons.

Une représentante d'Oxfam, membre de la campagne européenne « N'exportons pas nos problèmes » visant à dénoncer la surproduction de lait en Europe, souligne que les producteurs dans l'Union Européenne ne gagnent pas convenablement leur vie et que bon nombre d'entre eux se posent des questions sur la cohérence entre la production et la demande. Oxfam alerte sur le fait que la large majorité des exports de l'Union Européenne correspondent à des tonnes de poudre de lait envoyées en Afrique de l'Ouest, dégraissées et ré-engraissées à l'huile de palme, puis vendues bien moins cher que le lait local. Les producteurs de lait d'Afrique de l'Ouest ont beaucoup de difficultés à se structurer, et cette concurrence déloyale les précarise encore plus. Quels outils mettre en place pour résoudre ce problème et arrêter ce type d'exportation ? Les pays en développement demandent que les exportations ne nuisent pas aux productions locales. Ici ou ailleurs, le problème est le même : le manque de rémunération pour les producteurs.

- **Réponse C.Miault :** Le CNIEL (interprofession laitière) veille à favoriser les exports durables. Selon nos études, nous constatons que seulement 5 % de ce type d'exports viennent de France. Nous sommes incapables de dire qui dégraisse et engraisse à nouveau la poudre de lait à l'huile de palme. Il faut surtout s'engager à identifier les acteurs qui mènent cette pratique pour y mettre fin.

- **Réponse A.Baron :** La régulation des prix permettra de résoudre ce problème. Réguler signifie d'une part, assurer un revenu aux producteur-rices et d'autre part, d'éviter ce type de dumping.

TABLE-RONDE

FAUT-IL LAISSER LES INDUSTRIELS ORGANISER LA RÉGULATION, OU L'ORGANISER POLITIQUEMENT ? SI OUI, À QUELLE(S) ÉCHELLE(S) ?

CHRISTOPHE MIAULT, **Terrena**

Dans une coopérative, ce sont les producteurs qui dirigent, pas l'industrie. Néanmoins il faut tenir compte du marché et des parts de marché. Chaque coopérative a une histoire, un contexte différent, ce qui explique qu'elle s'adapte au marché en fonction de ces critères.

SIETA VAN KEIMPEMA, **European Milk Board**

La question est : « qui doit être responsable de la régulation ? ». Le problème est forcément européen. Il faut qu'il y ait un accord politique européen, pour que toutes les règles soient respectées. Les acheteurs et les industriels ne veulent pas payer au prix juste et tenir compte des coûts de production. Régler ce problème est une question de volonté politique ! L'opération FaireFrance est un bel exemple et une belle initiative pour rendre visible la part du prix du lait réellement payé aux producteurs, en vue de redonner de la fierté à leur métier. Le lait équitable représente une toute petite part du lait vendu sur le marché actuellement, mais c'est un début pour montrer à tous que pour avoir un lait de qualité, il faut payer un prix basé sur les coûts de production.

CARLOS MARTIN OVILO, **Commission Européenne**

On constate que la régulation systématique des volumes via les quotas laitiers n'a pas empêché une baisse du prix. C'est à la filière laitière de trouver la solution, pour une bonne régulation du marché économique, des volumes et de la qualité. Il ne faut pas laisser la main libre aux industriels.

FRÉDÉRIC COURLEUX, **attaché parlementaire d'Éric Andrieu**

Cette question est importante, car les quotas n'ont pas disparus, mais ont été privatisés !

La régulation doit se faire politiquement, et à l'échelle européenne.

Aux jeunes présents : préférez-vous vous tourner vers des OP émancipatrices, développer des filières de qualité à valeur ajoutée, ou bien rentrer dans le jeu des industriels en filière longue conventionnelle ?

ANTOINE BARON,

Producteur de lait et membre de la commission lait de la Confédération paysanne

La fin des quotas laitiers a entraîné une très forte baisse du nombre de producteur-rices, résultante d'une volonté politique ! Derrière la régulation, il y a bien une question politique, un sens, un but qui n'est pas seule-

ment économique. La réponse à la question de l'organisation de la régulation ne peut être que politique et cela doit être géré par l'Union Européenne !



ÉCHANGES AVEC LA SALLE OBSERVATIONS

Pour la régulation, la règle de base serait de produire en fonction de la demande, et non en fonction du bon vouloir des industriels !

Un représentant de Biolait : Vous n'ignorez pas que la situation du lait bio est compliquée en ce moment, la crise du bio arrive souvent après celle du conventionnel. Est-ce que c'est à l'ensemble de la filière d'assumer et de réguler le prix du lait bio, ou seulement aux producteurs concernés ?

- **Réponse F.Courleux** : Pour réguler, on dispose des 3 % d'intervention sectorielle (programme opérationnel de l'OCM). La régulation va aussi permettre d'inciter les agriculteurs à la transition agricole, à la lutte contre le changement climatique, à la protection des ressources et de la biodiversité
- **C.Miault** : La gestion des marchés permet aussi de valoriser nos produits. Il faut être proche du marché et du consommateur.
- **Remarque d'un participant** : Si la demande diminue pour le bio, l'idée de mettre en place une TVA réduite sur les produits bio pourrait permettre de rééquilibrer la demande sur le marché. Il faudrait adapter le prix aux consommateurs et ne pas attendre que le prix baisse tout seul.

Quelle implication de cette régulation au niveau mondial ?

On parle aussi de compétitivité : « comment remplacer le produit vendu par d'autres, par le mien ? »

- **Réponse C.Martin-Ovilo** : Il existe plusieurs modèles, et on ne peut pas dire qu'il y en ait un meilleur que les autres. Au sein de la Commission Européenne nous sommes obligés de protéger aussi d'autres pays.
- **Réponse S.Van Keimpema** : Il faut un marché équitable, c'est-à-dire ce que l'on peut produire ici, on ne le fait pas venir d'ailleurs.

CONCLUSION

Pour enrayer la déprise laitière, le métier d'éleveur-euse doit attirer. Cela implique la garantie d'un prix rémunérateur aux producteur-rices, d'une part via une gestion dynamique de la production laitière, et d'autre part via le partage équitable de la valeur ajoutée sur l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

Lors du colloque, Antoine Baron a présenté la proposition de la Confédération paysanne de gestion dynamique de la production. Ce système est basé sur l'observatoire européen de la production laitière et des indicateurs du CNIEL, de l'IDEL et de FranceAgriMer. Il doit permettre de déterminer un tunnel de prix. Un prix haut, au-delà duquel la production peut augmenter ; un prix bas, en deçà duquel la production doit baisser ; et entre les deux, une stabilité de la production. Cet outil doit être pensé et ajusté au niveau européen, sur le modèle des travaux menés par European Milk Board.

L'exemple de la filière Comté a été présenté : avec la maîtrise des volumes en fonction des débouchés, un cahier des charges et une forte valeur ajoutée, les producteur-rices sont certainement les mieux payés de France.

La régulation publique du marché laitier est indispensable pour rendre le métier d'éleveur-euse laitier attractif et durable sur les territoires. La maîtrise des volumes permettra de maintenir un équilibre des marchés et un prix attractif pour les jeunes installés.

Mais les problématiques de renouvellement ne se résument pas à un enjeu économique, c'est pourquoi **la Confédération paysanne demande une politique volontariste d'installation afin de préserver le maillage territorial avec comme objectif un million de paysan-nes réparti-es sur tout le territoire !**

Ce colloque souligne l'intérêt de se mettre autour de la table avec les différents acteurs (producteur-rices, collecteur-rices, distributeur-rices, politiques, etc.) pour écrire une nouvelle page de la production laitière.

Beaucoup de fermes laitières vont se libérer et elles méritent toutes d'être reprises par des candidat-es ayant besoin de perspectives rassurantes. Partout sur notre territoire des paysan-nes démontrent qu'il existe des possibilités multiples pour concilier les enjeux de rémunération, les engagements et la qualité de vie à la ferme.

*Propos de Laurent Leray,
porte-parole
de la Confédération paysanne de Normandie*

*et de Nicolas Girod,
porte-parole national
de la Confédération paysanne*

REMERCIEMENTS

Nous remercions **le lycée agricole de Sées** pour son accueil chaleureux, la mise à disposition de l'amphithéâtre et la participation d'une classe d'élèves aux échanges.

Nous remercions l'ensemble des intervenant-es :

Antoine Baron (éleveur en Loire Atlantique),
Frédéric Courleux (attaché parlementaire d'Eric Andrieu),
Michel Lafont (Chambre d'agriculture de Normandie),
Carlos Martin Ovilo (membre de la Commission Européenne),
Alain Mathieu (président de l'interprofession Comté),
Christophe Miault (représentant de Terrena),
Christophe Perrot (Institut de l'Elevage),
Sieta Van Keimpema (représentante d'European Milk Board),
Vinciane Vanier (Criel Normandie Lait)

Un grand merci à **Grégoire Seither** pour son travail d'interprète lors de la table ronde.

Nous remercions également **André Pflimlin**, **Hélène Botreau** (CFSI)
et **Guy Bessin** (Biolait) pour leur participation.

Nous remercions le **CNIEL** et le **CRIEL Normandie Lait** de leur soutien financier, qui nous a permis d'organiser sereinement ce colloque.



Confédération paysanne



Confédération paysanne
Normandie